

MilkBE lance la Charte de la Durabilité

Datum van inzending

19-03-2024 - 16:00

Les organisations agricoles et l'industrie laitière s'engagent à encourager ensemble la poursuite du renforcement de la durabilité des exploitations laitières

***Louvain, 19 mars 2024* - MilkBE accorde une importance primordiale à la durabilité et est consciente des défis qu'implique la poursuite du renforcement de la durabilité du secteur. En même temps, MilkBE croit en la résilience et en la dynamique du secteur pour relever conjointement ces défis. Il est apparu lors des récentes manifestations des agriculteurs que ces derniers se sentent souvent incompris en dépit des nombreux efforts qu'ils réalisent déjà. Ils sont toutefois disposés à prendre de nouvelles mesures pour renforcer la durabilité à condition de recevoir la reconnaissance, le soutien et les garanties d'avenir nécessaires. C'est dans cette optique que MilkBE lance sa nouvelle Charte durabilité. Au travers d'engagements concrets, tant de la part des organisations agricoles que de l'industrie laitière, MilkBE encouragera de nouveaux efforts de renforcement de la durabilité des exploitations laitières et veut ainsi faire partie de la solution au problème climatique. L'ensemble du secteur est mis en mouvement via une approche soutenue et diversifiée, à la mesure de chaque producteur laitier et de chaque entreprise laitière. Il est cependant essentiel d'obtenir du monde politique un cadre de sécurité juridique et des perspectives d'avenir suffisantes pour arriver au résultat souhaité.**

Élément de la solution à la problématique climatique

En lançant une Charte durabilité, MilkBE, l'organisation de branche du secteur laitier, veut continuer à relever ensemble les défis devant lesquels nous nous trouvons. Car renforcer la durabilité des exploitations laitières offre les meilleures opportunités d'avenir à l'ensemble du secteur. Le programme de durabilité sectoriel "Le Monitoring de durabilité" s'y engage depuis 2014 déjà en cartographiant les avancées en matière d'efforts de durabilité au sein du secteur.

Avec la nouvelle Charte durabilité, MilkBE souhaite néanmoins s'engager plus activement encore à atteindre les objectifs climatiques de l'Europe qui ont été traduits en objectifs spécifiques en Flandre et en Wallonie, notamment pour l'agriculture. Par ailleurs, la Convention Emissions entériques – dans laquelle le secteur s'engage à réaliser les réductions nécessaires – a été conclue au niveau flamand en 2019.

L'ensemble du secteur est mis en mouvement

Dans cette Charte, les organisations agricoles et l'industrie laitière réunies au sein de MilkBE ont tracé ensemble la voie vers un nouveau renforcement de la durabilité. Seule une large approche, avec des initiatives variées, tenant compte de la diversité du secteur, à la mesure de chaque producteur laitier et de chaque entreprise laitière, permet de mettre l'ensemble du secteur en mouvement. MilkBE est convaincu que l'impact est beaucoup plus fort via cette approche. En outre, MilkBE croit en l'innovation et en la collaboration, tant au sein de l'organisation de branche qu'avec d'autres secteurs au sein de la filière laitière, pour réussir à déployer cette histoire. Dès lors, MilkBE prendra l'initiative de poursuivre le dialogue et les collaborations au sein de la filière agro-alimentaire pour ainsi renforcer davantage la durabilité du secteur laitier. *“ Une collaboration entre la production et la transformation au sein de la filière laitière permet de consolider les efforts en matière de durabilité. Le secteur est ainsi acteur de la solution climatique, et ce par des mesures adaptées à chaque exploitation et à chaque entreprise laitière. Nous devons être fiers de cette charte de la Durabilité qui scelle l'engagement du secteur.”*, déclare Marianne Streels de la FWA.

Les organisations agricoles et les transformateurs de lait s'engagent

Les organisations agricoles s'engagent non seulement à encourager et à suivre la recherche de nouvelles techniques innovantes pour réduire les émissions de méthane et autres gaz à effet de serre, elles s'engagent aussi à rendre transparents les avantages économiques que présentent des mesures de gestion d'exploitation et à entreprendre des actions de communication et de sensibilisation auprès de leurs producteurs laitiers. Les transformateurs de lait, au travers de la CBL et de ses membres, s'engagent ensemble à prendre de nouvelles initiatives envers leurs producteurs laitiers afin de les soutenir dans leurs nouveaux efforts de renforcement de la durabilité. Ceci peut prendre la forme, entre autres, de programmes de durabilité, de l'attribution de primes de durabilité ou d'une aide financière à certaines mesures. Les transformateurs de lait s'engagent également à poursuivre le déploiement actif de scans climatiques individuels pour leurs producteurs laitiers. *"Nous sommes fiers d'officialiser dans cette Charte les efforts déjà réalisés par l'industrie laitière et de pouvoir tracer la voie, avec les organisations agricoles, vers de nouveaux efforts de renforcement de la durabilité"*, déclare Lien Callewaert, Directrice de la CBL.

Une sécurité juridique est nécessaire!

En lançant cette Charte durabilité, MilkBE prend des mesures concrètes pour que le secteur laitier contribue entre autres aux objectifs en matière d'émissions de gaz à effet de serre. Pour aboutir à des solutions structurelles à long terme, il est nécessaire que les producteurs laitiers puissent travailler, non seulement à des mesures relatives à l'alimentation du bétail, mais aussi à d'autres points de leur gestion d'exploitation (gestion des effluents d'élevage, gestion du sol, gestion du bétail, ...). Des scans climatiques permettent de comprendre les possibilités de réduction dans l'ensemble de la gestion d'exploitation. Il est nécessaire à cet égard que les efforts des exploitations individuelles soient aussi reconnus quantitativement par la reprise des résultats des scans climatiques dans la Comptabilité climatique. Enfin, il est essentiel que les exploitations individuelles qui donnent l'exemple et démontrent avoir réalisé des réductions soient reconnues, récompensées et au moins exemptées d'éventuelles futures mesures. La sécurité juridique nécessaire en la matière est dès lors indispensable. "Ces efforts entrepris par les producteurs ont un coût financier et engendrent aussi une charge administrative. Ils doivent être pris en compte par nos autorités et in fine, se traduire aussi en termes de revenu par une meilleure valorisation du lait", conclut Streels de la FWA.

[LIRE LA CHARTE DE LA DURABILITÉ](#)

Pour de plus amples informations :

R. Vaes

Boerenbond

T 0497/46.00.71

roel.vaes@boerenbond.be
cbl.be

L. Callewaert

BCZ-CBL

T 0476/96.87.07

lien.callewaert@bcz-

A. Ledur

H. Van den Haute

FWA

T 0478/40.55.85

andre.ledur@fwa.be

hendrikvdhaute@gmail.com

ABS

T 0496/49.68.95